

UNITE

PAYSAGERE

17

UP17 – Le bassin de Vire dans son écran

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s'adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le

premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s'achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l'Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche²) à Avranches.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires et mutualisés A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
CC Granville, terre et mer	9+11
CC Villedieu intercommunalité	
CA Mont St-Michel	
Nombre total de participants	20

Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités

locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine¹, des représentants des partenaires publics².



Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé initialement de « Le bassin de Vire dans son écrin » n'a pas été reconnu par les participants. « *Ce secteur n'a aucun lien avec la Vire. Cet intitulé apporte trop de confusion* » soulignant la confusion systématique qui a été faite entre la ville de Vire et le fleuve de la Vire.

¹ « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

² Sous-préfecture de la Manche, établissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

Cette confusion a d'ailleurs pu être maintenue par le fait de l'absence de la ville de Vire sur la carte de l'unité paysagère proposée. Un autre argument entendu renvoie aux délimitations administratives : « *Ce secteur, c'est surtout le Calvados, pas La Manche* », la répartition géographique de cette unité paysagère perçue se retrouvant en toute cohérence dans le travail cartographique de participants restitué sous la forme de la carte mentale de l'unité paysagère.

Après plusieurs échanges, il a été proposé les intitulés suivants : « **La source de la Sienne** », « **Les hauts de Sienne** », « **La haute vallée de la Sienne** »

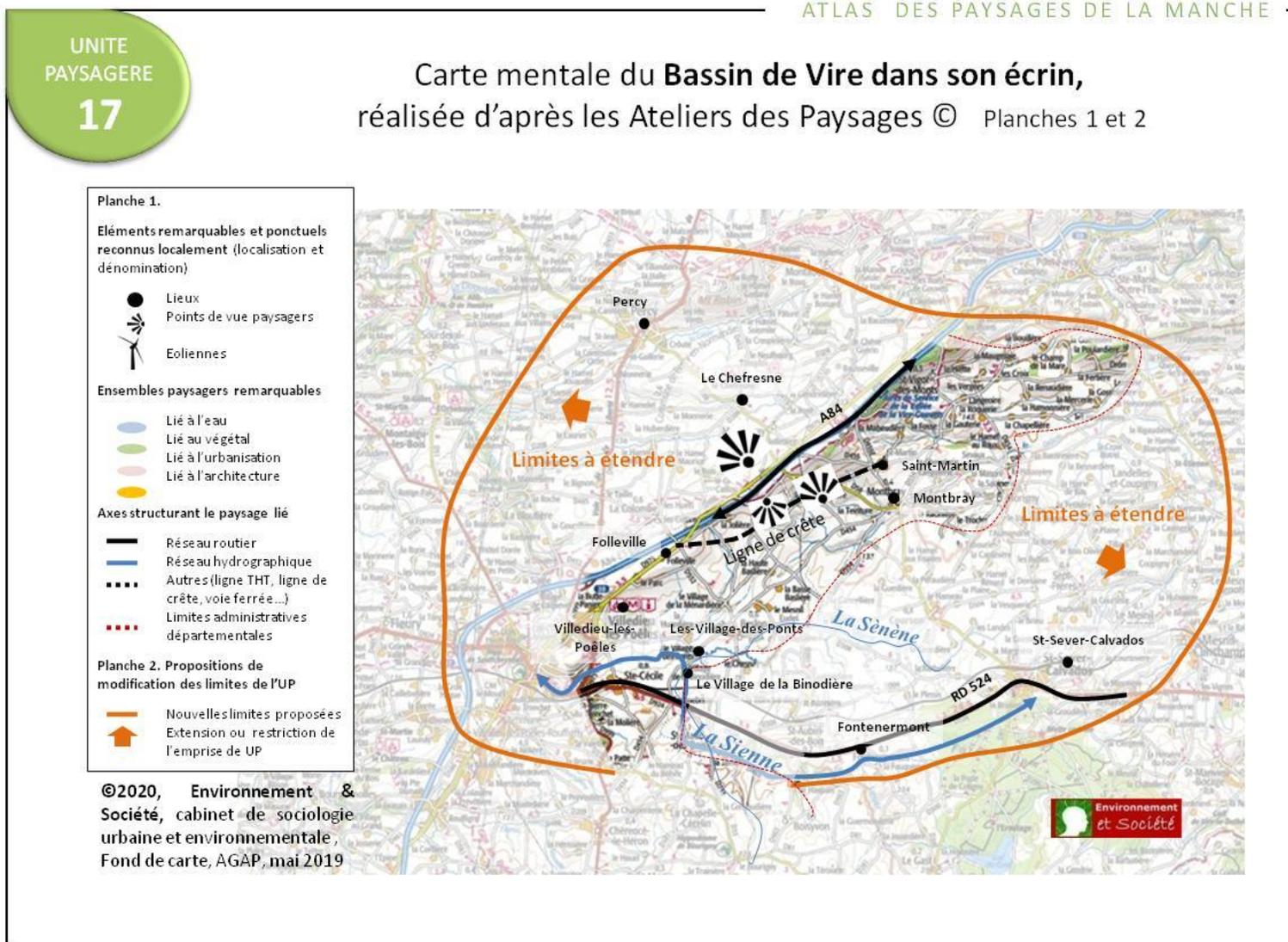
- **L'exercice de photolangage iconographique**

Absence de fond iconographique à présenter du fait de la faible superficie de l'unité paysagère

- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation des paysages en trois bandes longitudinales selon une orientation sud-ouest/nord-est. Ainsi, la caractérisation sociétale des paysages distingue :

- La **Sienne** est présentée comme un axe structurant, délimitant l'unité paysagère dans sa partie sud en parallèle de la route départementale RD 524. Elle devient même un fleuve-frontière entre la Manche et le Calvados à partir du Village de la Binodière.



Ce **fleuve côtier** de plus de 90 km de long, prend sa source sur l'ancienne commune de Saint-Sever-Calvados pour se jeter dans la Manche au havre de Regnéville (UP2). Dans l'emprise spatiale proposée de l'unité paysagère qui inclue une partie du Calvados, l'intérêt semble finalement se porter tantôt sur la Sienne, tantôt sur l'un de ses principaux affluents, la Sènène. La précision des lieux emblématiques caractérisant cette partie de l'unité paysagère qui est située hors de la Manche, n'a pas été développée davantage.

- **Le cœur de la vallée de la Sienne est la ville de Villedieu-des-Poêles** qualifiée de « *Venise du bocage* »³. Pour les participants, « *cette ville est vraiment bien conservée avec un centre-ville en très bon état* » faisant référence à l'état du bâti à valeur patrimoniale. Est soulignée, « *la politique volontariste de la mairie concernant la restauration des lavoirs* ». « *Depuis la gare, il y a une très belle vue sur les toits* ». Vient ensuite, l'indication de la ligne de crête, localisée entre Folleville et Saint-Martin, depuis laquelle s'ouvrent de part et d'autre des points de vue remarquables sur le bocage. Est également signalé, le bourg de Montbray pour son château typique mais « *malheureusement délabré* ». Pour d'autres participants, le bourg de Montbray est également à signaler pour être un village qui « *a peu bougé, avec beaucoup de restauration et peu de maisons construites à l'extérieur* ».
- **Au-delà de l'autoroute A84**, est mis en avant le point de vue offert depuis l'autoroute sur tout le paysage de bocage qui se déroule dans toute la partie nord-ouest de l'unité paysagère. Ce paysage vallonné est à rapporter au bocage saint lois. Sont cités, le village de Percy connu pour abriter au pied du mont Robin la source d'un des principaux affluents de la Sienne, la Souilles ; le

village Le Chefresne pour « *son église avec tout le sud de la toiture équipée en photovoltaïque* ».

Les limites de l'unité paysagère

Comme pour l'intitulé, les limites proposées pour l'unité paysagère apparaissent trop « étriquées » pour les participants. Les propositions faites en Ateliers, amèneraient à un doublement de l'emprise spatiale de l'unité paysagère, à cheval entre le département de la Manche et celui du Calvados.

Ainsi, deux extensions majeures sont suggérées pour couvrir la réalité perçue des paysages et qui est restituée dans la carte mentale, à savoir :

- Au nord-ouest, « *au-delà de l'autoroute* » pour étendre l'unité paysagère jusqu'au village de Percy. Pour les participants, l'autoroute A84 n'est pas une frontière mais au contraire un axe structurant de l'unité paysagère;
- Au sud-est, pour inclure le village de Saint-Sever-Calvados où la Sienne prend sa source.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants, pour cette unité paysagère, se limitant au sujet générique de l'extension urbaine et la périurbanisation du bocage.

³ Suite aux ajustements des limites des unités paysagères qui ont été apportés pour tenir compte des résultats des Ateliers des Paysages, Villedieu-des-Poêles appartient finalement à l'UP16 (s'y reporter).